



APPEL A CANDIDATURE

ALPAGE « MERDASSIER DU MILIEU »

La Ville d'Ugine s'investit en faveur de l'agriculture de montagne qui revêt un caractère particulier sur son territoire. Dans le cadre de sa politique agricole, la Commune veille à la préservation des espaces dédiés à l'agriculture et notamment dans ses alpages situés au col de l'Arpettaz.

Ces alpages représentent une part précieuse du patrimoine communal qu'il convient d'entretenir et de valoriser.

La municipalité souhaite donc développer et conforter une activité pastorale dont l'objectif est également de préserver tant le patrimoine bâti que les richesses naturelles et paysagères du site.

La Ville d'Ugine va mener des opérations d'amélioration de cet outil économique : amélioration du logement, réflexion quant à la salle de fabrication, ...

Le présent Appel à Candidature doit permettre de sélectionner le futur exploitant de l'alpage de Merdassier du Milieu, et ce, à compter de la saison estivale 2026, sur la base du cahier des charges présenté en annexe.

⇒ Dépôt des dossiers de candidature

Les candidatures se feront obligatoirement par le dépôt d'un dossier de candidature.

Les dossiers de candidature devront parvenir en Mairie d'Ugine, avant le 29 août 2025 à 12 heures :

- Soit par envoi postal avec accusé de réception,
- Soit déposé en main-propre contre délivrance d'un récépissé de réception auprès de l'accueil de la Mairie d'Ugine,
- Soit par mail avec accusé de réception à mairie@ugine.com.

Les questions concernant cet appel à candidature sont à adresser à : mairie@ugine.com

⇒ Processus de décision

L'attribution de l'alpage de Merdassier du Milieu se fera par délibération du Conseil Municipal, après avis de la Commission Agriculture de la Ville d'Ugine.

La Ville d'Ugine se réserve le droit de discuter librement avec les candidats tout au long du processus de sélection, et sur quelque point que ce soit du présent Appel à Candidature.

⇒ **Pièces obligatoires composant le dossier de candidature**

- Lettre de candidature présentant le candidat et son exploitation,
- Descriptif des moyens humains et matériels de l'exploitation,
- Engagement écrit d'entretien et gestion du pâturage respectueux des enjeux environnementaux locaux,
- Certification, diplômes et expériences,
- Note présentant l'exploitation envisagée de l'alpage (période d'estive, production, cheptel, nombre de personne vivant à l'alpage,...).

⇒ **Critères de sélection**

Les critères de sélection seront les suivants :

- Complétude du dossier (critère éliminatoire),
- Engagements et moyens mis en œuvre par le candidat pour répondre à l'appel à candidature (5 points),
- Provenance territoriale des troupeaux et / ou siège de l'exploitation (5 points),
- Compréhension et réponses aux attentes du cahier des charges (10 points).

⇒ **Autorisation administrative d'exploiter**

Cette autorisation ne constitue pas une pièce obligatoire à la réponse du présent Appel à Candidature.

Au terme du recueil des candidatures, la Ville d'Ugine établira une liste de candidats retenus par ordre de priorité. Seuls le ou les candidats retenus devront ensuite déposer une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie qui délivrera la ou les autorisations d'exploiter.

Cette autorisation devra toutefois être fournie obligatoirement afin d'établir la Convention Pluriannuelle de Pâturage.

⇒ **Publicité**

Le présent Appel à Candidature est publié sur le site internet de la Ville d'Ugine et disponible à l'accueil de la Mairie.

Un relai de communication est également assuré par les réseaux sociaux ainsi que par une parution d'annonces légales, dans le journal spécialisé *Terres des Savoie*.

⇒ **Annexes**

- Cahier des charges comprenant les caractéristiques d'exploitation de l'alpage – annexe 1
- Cartographie de l'alpage proposé à l'exploitation – annexe 2